

**RAPPORT N° 97/8-62
au Conseil Municipal**

OBJET

**AVENANTS DE SUBSTITUTION
RELATIFS AUX CONTRATS ET MARCHES
LIES AU TRANSFERT A LA CINOR DES COMPETENCES :**

- **TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ET SCOLAIRES**
- **ENVIRONNEMENT**
- **ASSURANCE**
- **INFORMATIQUE**

La Commune de Saint-Denis, par Délibération n° 97/4-01 du Conseil Municipal en séance du 27 juin 1997 et n° 97/7-01 en séance du 15 octobre 1997, a transféré les compétences "TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ET SCOLAIRES, ENVIRONNEMENT, ASSURANCE, INFORMATIQUE" à la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, laquelle se substitue à la Commune de Saint-Denis.

Les compétences citées dans le présent Rapport sont celles décrites au "Titre II - Article 5 - alinéa c) Autres compétences" des Statuts de la CINOR.

Ainsi, l'ensemble des contrats et marchés actuellement en cours entre la Commune de Saint-Denis et les prestataires privés sont transférés à la CINOR, pour l'exercice de ces compétences dès le 1er janvier 1998 en substitution à la Commune de Saint-Denis.

Les contrats et marchés concernés sont les suivants :

1) Compétence Transport

- . Convention de Mandat de réalisation du TCSP et des aménagements connexes entre la Ville et la SODIPARC en date du 23 mai 1996 ;
- . Convention de Délégation du Service Public des Transports Urbains entre la Commune de Saint-Denis et la SODIPARC en date du 17 décembre 1996 ;
- . Conventions d'Exploitation des Transports Scolaires entre la Commune de Saint-Denis et les sociétés suivantes en date du 5 juin 1996 :
 - Entreprise RVS,
 - Société TRANSNORD,
 - SARL RAPID TRANSPORTS,
 - Entreprise MOUTOUSSAMY Emile,
 - SARL TRANSPORTS ZANEGUY,
 - SARL MOUTOUSSAMY et Fils,
 - Entreprise LES CARS MARDE,
 - SARL L'OISEAU BLEU,
 - SARL MOUTOUSSAMY Frères ;

RAPPORT N° 97/8-62

Conventions d'Exploitation des services réguliers de Transports Collectifs par Taxis (réseau de TAXIBUS) entre la Commune de Saint-Denis et les artisans taxi suivants en date du 6 juin 1995 :

- Axel RITOU,
- Bernard BOISEDU,
- Roland ZANEGUY,
- Daniel RIVIERE,
- Jean François DIJOUX,
- Jean Yves GONTHIER,
- Jacques SOUPRAYEN RAMAYE,
- Henrio KICHENIN.

2) Compétence Environnement

LIBELLE	CONTRACTANT	DATE	DEBUT	FIN	MONTANT / AN (T.T.C.)
Location bacs poubelles	CITEC	02/06/1993	01/08/1993	31/07/2000	5 191 926,751 F
Gestion des grands conteneurs	GOUVERNEMENT	09/11/1994	01/01/1995	31/07/2000	2 552 443,63 F
Collecte des ordures ménagères	SER	05/08/1994	01/01/1995	31/07/2000	15 314 670 F
Transit et transport des déchets ménagers	NICOLLIN	22/04/1993	01/12/1993	30/11/2002	4 818 509,31 F
Enfouissement des déchets	STAR	22/04/1993	01/12/1993	30/11/2002	10 705 267,50 F
Compostage des déchets végétaux	SIVOMR	10/04/1997	18/04/1997	17/04/2002	34,44 F / m ²
Gestion centre déchets La Montagne	SER	05/08/1994	01/01/1995	31/07/2000	934 571,55 F
Gestion déchetterie de Sainte-Clotilde	NICOLLIN-STAR	20/06/1997	07/07/1997	06/07/1998	650 000 F
Traitements des déchets inertes	PHENIX	07/07/1997	07/07/1997	06/07/1998	420 480 F

3) Compétence Assurance

- la gestion des assurances multirisques, actions de prévention et coordination de la politique des assurances statutaires.

RAPPORT N° 97/8-62

Par conséquent, l'ensemble des contrats en vigueur au 1er janvier 1998, sont transférés à la CINOR, laquelle se substitue aux trois communes respectives dans l'exercice des droits et obligations nés de ce transfert.

Les contrats désignés sont les suivants :

Commune de Saint-Denis

Nature des contrats	Contractants	Date d'effet initial	Durée	Reconduction	Terme de la période	Montant TTC (FF)
Responsabilité civile communale	Prudence Créole	1/01/95	1 an	1/01/98	31/12/98	1 565 000
Multirisque incendie	Prudence Créole	1/01/95	1 an	1/01/98	31/12/98	1 686 500
Flotte automobile	Prudence Créole	1/01/95	1 an	1/01/98	31/12/98	989 000
Bris de machines informatiques	Prudence Créole	1/01/95	1 an	1/01/98	31/12/98	67 000
Multirisques LTS	Prudence Créole	1/01/95	1 an	1/01/98	31/12/98	177 696

4) Compétence Informatique

– Etudes, programmation, conseil assistance et dépannages, équipements en matériels, logiciels et réseaux y compris leur protection électrique et le précâblage, passation des marchés dans le domaine des systèmes de traitement de l'information et la formation y afférente qu'il s'agisse du fonctionnement ou des investissements.

Les marchés et contrats désignés sont les suivants :

Marché de location : Logiciels et Matériels du Site central avec la Société IBM.

Contrats de maintenance :

- IBM
- J.S. INFO
- C.G.I.
- G.E.A.C.
- SOPRA
- INFORMAT
- J.L.I.
- LOAN SYSTEM

RAPPORT N° 97/8-62

- COMPUTER ASSOCIATES
- ARPEGES
- ISIS
- LOGIMOT
- HORIZON
- CHEMDATA
- SOFTWARE
- AGORA
- DYNAFIELD

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

